Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-27-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Locations

Objet : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu / Association « Prunelli Football Club » Mise à disposition des installations sportives de la Cité scolaire.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-27-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fiumorbu et l'Association « Prunelli Football Club » relative à la mise à disposition, auprès de cette dernière, des installations sportives de la Cité Scolaire.

Etant précisé que les taux horaires de facturation des charges d'occupation et d'utilisation des locaux et des installations sportives pour l'année 2020 -2021 sont les suivants :

- Grande salle omnisports .....26€ /heure/group
- Petite salle (Danse ou combat) .....6€ /heure/groupe
- Installations extérieures .....Gratuit

En cas d'utilisation hors temps scolaire, les coûts d'entretien ne pouvant être partagés, la tarification se fera sur la base d'une journée complète.

- DIT que la recette sera inscrite sur le budget principal – Chapitre 70.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

Le 1er Adjoint au Maire

Christian PAOLI